

SIECE DE HUELGOAT CARHAIX
ASSEMBLEE GENERALE
LE 07 AVRIL 2023 A SPEZET

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Affiché le

ID : 029-252900667-20230407-202319-DE

**OBJET : DELEGATION SIGNATURE PROTOCOLE ACCORD TRANSACTIONNEL DONNEE AU
PRESIDENT**

L'an deux mille vingt trois, le 07 avril à 9h30 salle polyvalente de Spezet, Monsieur Guy CITERIN maire de Spézet se dit heureux d'accueillir sur sa commune le comité syndical et passe ensuite la parole à Denis Salaun président qui procède à l'appel des délégués :

PRESENTS

BERRIEN	Mrs LE LANN et COSQUER
BOLAZEC	-
BOTMEUR	Mr FAUJOUR
BRENNILIS	Mrs MANAC'H et COADOUR
CARHAIX	Mme MAZEAS
CLEDEN POHER	Mr CREN
COLLOREC	Mr GRANNEC suppléant
KERGLOFF	Mrs BELLEGUIC et GUILLERM
LA FEUILLEE	Mr DUMONTEIL
HUELGOAT	Mr QUEMENER
LANDELEAU	Mr LE CORRE
LANNEDERN	Mr BRABANT (procuration de Mr RICHARD)
LOQUEFFRET	Mr COLAS
MOTREFF	Mrs KERAVAL et KERAVALIS
PLOUNEVEZEL	Mr COTTY
PLONEVEZ	Mrs SALAUN et AUFFRET
POULLAOUEN	Mme MOISAN (procuration Mr LE CAM)
PLOUYE	Mr DUBOS
SCRIGNAC	Mrs MORVAN et TOSSER suppléant
ST HERNIN	Mrs LE LOUARN HAMMERVILLE suppléant
SPEZET	Mrs LEITZ et COUTELLER

EXCUSES : P. KERHARO -C. JEZEQUEL-D. DANJOU -C. TROADEC-P. COCHENNEC-G. THEPOT-M. LE CAM-T. SELFTSICK- G. TOSSER-Y. COQUIL-PY RICHARD-V. BOULANGER-A. LE CAM-C. DANIEL-F. MIGNOT- A. BARGUIL

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Hervé JACQ Conseiller aux décideurs locaux - Caroline BARBI CADEC secrétaire - Yohan ROLLAND - Jean-Marie OLIVIER-Alexandre GUIRINEC

**DELEGATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD
TRANSACTIONNEL
DONNEE AU PRESIDENT**

Considérant que le président du Siece peut recevoir des délégations du comité syndical afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions, afin de faciliter la bonne administration du syndicat :

En complément de la délibération du 02-10-2020, le Président, Denis Salaun demande aux membres du comité syndical de l'autoriser :

- à signer tout protocole d'accord transactionnel

Le Vice-Président met aux voix cette délégation de signature d'un protocole d'accord :

nombre de votants	28
Procurations	2
Pour	30
abstention	0
contre	0

DECISION

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- Décide d'approuve cette délégation de signature

A SPEZET, le 07 avril 2023

Le Président
Denis SALAUN

